

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 16 JUIN 2016

Etaient présents : M. BOUTOULLE, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. CADIOU, Mme CAMARADE, Mme COLLIGNON, Mme FERRER, M. FIGEAC, M. LAURAND, M. AMELOT, Mme ARORIM, Mme DEYMIER, M. DUFOURMONT, M. LE DEUFF, Mme LE GRAS, Mme MANSION, Mme PARUTENCO.

Etaient représentés : Mme ANTOLIN, Mme FLORENCHIE, Mme RAMOND, M. CAPDETREY, Mme TOUTON, Mme LAMOULIE.

M. BOUTOULLE ouvre la séance et indique que le procès-verbal de la séance du 28 avril n'est pas encore rédigé, mais qu'il sera présenté à la prochaine réunion de la commission de la recherche. Il précise également les points qu'il abordera en questions diverses, à savoir :

- une demande de dérogation pour la rédaction d'une thèse en anglais
- une demande création d'un nouveau doctorat en Design
- une validation pour une demande de subvention auprès de la Région pour un colloque
- la validation de la proposition de 5 modulations de service pour les porteurs de projets ANR et ERC
- une information sur la nomination de Mme Véronique Béghain aux fonctions de chargée de mission auprès du vice-président de la commission de la recherche

M. BOUTOULLE propose de commencer par la présentation de la nouvelle chargée de mission à la recherche et aux relations extérieures. Mme Béghain sera plus particulièrement chargée de représenter l'université dans le domaine scientifique sur le site bordelais auprès de nos partenaires (Université de Bordeaux, ComUE, Idex et autres établissements). Elle s'impliquera plus particulièrement au niveau de l'Idex, de CAP Sciences et de la Fondation Bordeaux Université.

I – Point sur les Assises de la Recherche de l'université Bordeaux Montaigne

M. BOUTOULLE signale que l'inauguration de la Maison de la Recherche prévue initialement le 27 juin a été reportée à la rentrée en raison d'un changement dans le calendrier de M. Alain Rousset. Les Assises sont cependant maintenues. Elles permettront une participation à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement et une réflexion sur la place des SHS dans la recherche.

Il fait part de la proposition de programme des deux journées :

- lundi 27 juin matinée : la politique scientifique d'établissement pour le prochain quinquennal (contenu et méthode) ; après-midi : Les pôles d'attractivité.

- Mardi 28 juin matinée : La place et le rôle de la recherche en SHS dans le paysage universitaire d'aujourd'hui avec les partenaires et tutelles de l'université (Région, Europe, DGRI, Idex, CNRS) ; après-midi : information sur les AAP de l'ANR et les ERC en vue de l'associer à l'appel à candidatures pour les 5 modulations de service réservées aux futurs porteurs de projet ANR ou ERC.

Il précise que ce choix de 5 modulations de service correspond à un besoin exprimé par les enseignants-chercheurs de pouvoir « dégager » du temps pour se consacrer à la rédaction de dossiers souvent très chronophages, notamment ceux concernant les ANR et ERC. Le nombre de 5 résulte d'un constat basé sur l'année passée : 4 demandes d'ANR et une demande d'ERC par des enseignants-chercheurs ont été déposées et ont échoué. Le calendrier doit être communiqué rapidement, sous réserve de l'accord du CA dont la réunion est prévue le 1^{er} juillet, pour que les collègues intéressés puissent informer le plus tôt possible leurs UFR respectives de l'accord éventuel d'une modulation de service.

M. LAURAND se déclare plutôt favorable à cette proposition de modulations de service, mais soulève le problème du calendrier. Les services sont déjà presque faits et dans la plupart des cas, la situation est très difficile pour les UFR. Par ailleurs, il signale que les appels à projets de l'ANR ne seront connus que mi-juillet.

M. BENOIT suggère que les modulations ne soient attribuées que pour le second semestre.

Mme COLLIGNON propose que l'attribution des modulations se fassent début septembre pour une application au second semestre.

M. RAMBAUD rappelle la différence entre décharge et modulation de service et suggère d'opter pour la décharge qui empêche l'autorisation d'heures supplémentaires.

Mme COLLIGNON fait remarquer que si la décharge est accordée à une personne qui a déjà des heures supplémentaires, le problème est encore plus grave pour les UFR.

M. LE DEUFF ne trouve pas cette proposition intéressante. Il se demande si le problème pour les enseignants-chercheurs est bien une question de temps.

M. AMELOT estime que la modulation laisse une marge de manœuvre plus grande. La charge du collègue demandeur doit être un critère d'appréciation.

M. BOUTOULLE rappelle qu'une politique d'établissement s'impose. Cette politique remonte avec le contrat de site et l'établissement de ce fait s'engage par rapport à des cibles.

Mme LE GRAS demande si l'aide peut varier selon les cas. Par exemple, aider à la traduction plutôt que donner du temps.

M. BOUTOULLE répond qu'il en a été question et que les deux types d'aide ne sont pas incompatibles.

Mme BEGHAIN propose l'idée de monter un bureau de la traduction. Ce type d'aide existe déjà dans d'autres établissements comme par exemple à Brest et il serait intéressant de s'y rendre.

Mme CAMARADE approuve cette idée et souligne le caractère essentiel de la maîtrise de la langue pour rédiger des dossiers. Elle suggère de lancer une réflexion sur une structure pérenne avec un annuaire des personnes ressource. Elle cite l'exemple de l'institut universitaire de Florence qui propose un service de correction auquel collaborent une quarantaine de traducteurs. Pour le calendrier des modulations de service, elle propose d'attendre le 1^{er} juillet et l'avis du CA.

M. BOUTOULLE répond qu'il est préférable de ne pas attendre le 1^{er} juillet, mais qu'il vaut mieux anticiper pour communiquer tout de suite l'information et les modalités de dépôt des candidatures à l'ensemble des enseignants-chercheurs, en précisant que cela se fera sous réserve de l'approbation du CA.

Il présente le formulaire qui sera proposé lors de la diffusion de l'appel à candidatures. À la demande des membres de la commission, la phrase suivante sera ajoutée en préambule : « Ne pas hésiter à consulter la direction de la recherche pour remplir ce formulaire ».

Mme CAMARADE, faisant référence au travail de la commission de préfiguration de la nouvelle MSH à laquelle elle a participé, souligne que les échecs des candidats à l'ERC dans le domaine des SHS résultent souvent de la construction de leur profil.

M. LAURAND confirme que la moitié de la note attribuée aux candidats résulte de leur CV.

M. BOUTOULLE répond que ces informations importantes devront être communiquées à tous. Il suggère également qu'il soit demandé aux directeurs des unités de recherche de cibler des membres de leurs équipes susceptibles d'avoir le profil adéquat.

Mme CAMARADE propose qu'une banque de données des projets retenus soit constituée pour les ANR et ERC.

M. BOUTOULLE propose de voter sur le calendrier de l'appel à candidatures pour les modulations de service concernant les projets ANR et ERC. Deux options sont possibles :

- soit envoyer une information anticipée, suite à la réunion de la CR de ce jour, en précisant :
 - o que l'appel ne sera effectif que si le CA ayant à se prononcer sur les modulations de service du 1^{er} juillet se prononce favorablement
 - o et que les candidatures seront examinées à la CR du 12 juillet
- soit attendre l'avis du CA pour lancer l'appel à candidature

L'option 1 est mise au vote. Résultat du vote :

Votants	: 18
Abstention	: 2
Contre	: 12
Pour	: 4

La Commission de la Recherche se prononce contre la diffusion de l'information sur l'appel à candidatures pour les 5 modulations de service relatives au montage des projets ANR et ERC avant l'approbation du CA du 1^{er} juillet.

M. LAURAND, revenant sur la question des Assises de la recherche, se pose plusieurs questions concernant notamment le calendrier et le but de cette manifestation. Sur les deux jours programmés, il note que seulement 3h seront consacrées à une discussion générale sur la PSE, le reste du temps étant destiné à des présentations (sur les pôles d'attractivité, le rôle des SHS dans la politique scientifique, les programmes ANR et ERC). Il estime que pour des Assises qui doivent être un grand moment de dialogue, 3 heures, c'est peu. La présentation ANR et ERC du 28 juin est-elle vraiment nécessaire ? Pourquoi ne pas initier un vrai débat entre nous qui pourrait être continué en septembre/octobre ?

M. BOUTOULLE répond qu'il est tout à fait possible d'initier le dialogue maintenant et de le prolonger à l'automne. Les Assises ne sont un événement ponctuel. Il y en aura d'autres. Le calendrier est contraint. L'idée d'attendre la rentrée a été émise lors de la CR du 28 avril, mais ce début d'année universitaire sera particulièrement chargé avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation. Il rappelle que l'après-midi du 27 sera aussi un moment de discussion.

M. AMELOT s'interroge sur les objectifs de ces Assises. Comment ont été choisis les pôles d'attractivité présentés ? Ils devraient être le résultat des discussions des Assises et non l'inverse.

M. BOUTOULLE précise que ces pôles ont été discutés en CDUR et présentés le plus tôt possible avec les critères de choix. Il rappelle que la discussion est encore ouverte.

Mme CAMARADE demande quelle stratégie ou méthode est prévue pour que la discussion puisse se mettre en place. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de contre-propositions ?

M. BOUTOULLE répond que la discussion se fera dans le temps. Dans la lettre du 7 juin annonçant les Assises, une possibilité d'évolution est exprimée. Durant la demi-journée consacrée aux pôles, des propositions pourront remonter. Il rappelle que, concernant la préparation du volet spécifique d'accréditation de l'UBM, il a été tenu compte des remarques qui avaient été faites relatives aux pôles.

Mme COLLIGNON estime que, pour la demi-journée avec les partenaires et tutelles, il faut éclaircir notre position par rapport à ceux-ci. Sur la première journée, elle voit aussi un problème de méthode : on met en place un dispositif dans lequel l'équipe présidentielle présente et les personnels répondent et peuvent faire émerger des nouveaux pôles. Dans ce cas de figure, la configuration en amphi ne convient pas. Il faut que l'on puisse s'organiser en petits groupes dans plusieurs salles. Elle se demande également quelle est la différence entre les axes de recherche et les pôles d'attractivité. Elle pense qu'il faut consacrer du temps à la réflexion pour arriver début 2017 à la production d'un vrai projet scientifique d'établissement.

M. BOUTOULLE répond que l'amphi 700 n'a jamais empêché le débat et pour l'organisation de ces ateliers de réflexion, il faudrait être certain qu'il y aura suffisamment de collègues présents.

Mme COLLIGNON répond qu'elle ne souhaite pas débattre mais construire. Elle formule le souhait de travailler avec l'équipe présidentielle à condition que la discussion soit organisée.

M. LAURAND regrette que les affiches qui vont servir de support de présentation des équipes pour les Assises ne veulent rien dire.

M. BOUTOULLE répond que ces affiches sont pour lui une bonne façon de présenter les équipes, compte tenu du peu de temps qui pourra être consacré par les directeurs d'équipe à ce travail.

M. FIGEAC estime qu'il aurait fallu laisser à chaque équipe le choix de son affiche. Il exprime le malaise qui prévaut autour de la présentation des 5 pôles d'attractivité. Il s'interroge sur la désignation des chargés de mission de ces pôles et de la manière donc on va les doter d'une modulation de service. Qui va-t-on déshabiller ?

M. BOUTOULLE répond qu'il y a un malentendu : les ex-porteurs d'axes libèrent des modulations de service qui seront attribuées au chargé de mission des pôles d'attractivité.

Mme COLLIGNON dit qu'elle a déjà réfléchi à d'autres thèmes pour les pôles comme par exemple l'éthique, l'écriture, le visuel ou l'image, la période post-coloniale ou encore le genre.

M. BENOIT relève quant à lui trois points de blocage : les pôles sont déjà établis, ils devraient recouvrir l'ensemble des domaines de recherche, ce qui n'est pas le cas et ils sont censés être le reflet de notre identité collective.

Suite à une discussion autour du calendrier des Assises, il est décidé de remplacer l'après-midi du mardi, qui était initialement consacré à la présentation des programmes ANR et ERC, par une suite à la discussion du lundi après-midi sur les Pôles.

M. BOUTOULLE propose de passer à l'examen de la demande de création d'un nouveau doctorat DESIGN. Il signale que cette demande correspond à une attente des collègues du MICA qui enseignent dans ce domaine.

M. LE DEUFF rappelle qu'il existe déjà des doctorats en science de l'information et communication dont le design fait partie et qu'il n'y a pas de section CNU correspondant au DESIGN. Il ne voit donc pas la nécessité de cette création.

M. BOUTOULLE propose de passer au vote sur cette demande de création.

Résultat du vote :

Votants	: 18
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 17

M. BOUTOULLE indique que les points de l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés seront reportés à la séance suivante.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET